



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 10 AU 16 AVRIL 2010

N° 103

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## Transparency Maroc réagit à la publication du rapport de la Cour des comptes

A la suite de la publication récente du rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008, Transparency Maroc a publié un communiqué de presse dans lequel elle demande notamment la poursuite des personnes impliquées dans les détournements des deniers publics. Le texte intégral du communiqué est accessible sur le lien: [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

12/04/2010

### Transparency Maroc demande la poursuite des personnes impliquées dans des infractions financières

Dans un entretien accordé au quotidien « Rissalat Al Oumma », M. Rachid Filali Meknassi, Secrétaire général de Transparency Maroc, a insisté sur la nécessité de poursuivre les personnes impliquées dans des infractions financières. Il estime que la Cour des comptes publie des rapports concernant toutes les institutions auditées afin d'informer le public, et souligne le rôle de la Cour des comptes dans la détection d'un certain nombre de dysfonctionnements et d'infractions financières qui ne sont pas relevées par

d'autres instances de contrôle, telles que les contrôleurs financiers du ministère des Finances et les services de la trésorerie générale du Royaume. Dans son évaluation du phénomène de la corruption dans les institutions publiques, il a déclaré que le rapport de la Cour des comptes montre l'ampleur de ce fléau dans l'administration publique, ce qui affecte le classement du Maroc dans l'indice de perception de la corruption au niveau mondial, surtout en l'absence de poursuites des auteurs de détournements.

16/04/2010

### Après la publication du rapport de la Cour des comptes, Transparency Maroc demande des poursuites

L'association Transparency Maroc a appelé le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, à assumer ses responsabilités et à engager des poursuites judiciaires contre les responsables des irrégularités révélées dans le rapport publié récemment par la Cour des comptes. « La nature pénale de plusieurs faits rapportés justifie (...) le déclenchement de l'action publique à l'encontre de leurs auteurs ainsi que la restitution des biens publics détournés », a indiqué l'ONG dans un

communiqué. Transparency Maroc a également souligné « l'évolution positive de la position du président de la Cour à ce sujet, lorsqu'il a déclaré transmettre tous ces dossiers au ministre de la Justice ». « Ce dernier ne saurait se soustraire à l'obligation d'engager une procédure judiciaire, sans faillir au mandat qui lui est conféré à la tête du parquet pour protéger l'ordre public et l'Etat de droit », a poursuivi la même source.

10-11/04/2010

**ECO PLUS** Rabat : promouvoir la transparence dans les investissements

Le Centre régional d'investissement (CRI) de Rabat a brandi la carte de la technologie pour susciter de nouveaux investissements dans la région. En effet, le centre vient d'élaborer un nouveau système d'information en ligne offrant un accès transparent aux procédures et aux règles administratives applicables aux opérations d'investissement. Baptisé « E-régulations », ce nouvel outil destiné à améliorer le climat des affaires et à promouvoir les investissements

sera bientôt généralisé aux autres régions du Royaume. Co-développé par la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et le CRI, ce système d'information vise notamment à faciliter les démarches des investisseurs potentiels, grâce à une information claire et de qualité, et à contribuer à l'amélioration du climat des affaires en renforçant la transparence administrative.

**actuel** Affaire Tamesna : un scandale en béton

Les propriétaires des logements dont la construction était confiée à General Contractor Maroc attendent toujours la livraison de leur bien. Ce dossier sulfureux, géré par Benjamin Chetrit, et marqué par la passivité des principaux opérateurs, Der Krikorian et Al Omrane, gangrène l'opération Tamesna. Fathallah Berrada peine à convaincre de ses capacités de redressement. Évoquer ce dossier qui voit des centaines de familles attendre encore, en vain, un logement pour lequel elles ont versé, voici des années, de confortables avances, c'est pénétrer dans un univers où s'entremêlent, au mieux la coupable passivité des

pouvoirs publics, au pire des comportements empreints d'irrégularités, entachés d'illégalité, où les règles de bonne gestion ont rapidement laissé place aux pratiques les plus scandaleuses. Au cœur de ce dossier, un holding public- Al Omrane - bras armé du ministère de l'habitat, et deux associés qui ont déjà défrayé la chronique en 2005, lors de la reprise de la Marina Casablanca par la CDG. La justice dira peut-être un jour sa vérité sur les faits qui lui seront soumis. Les plaintes ne manquent pas, déposées par les principaux protagonistes, sous un feu croisé qui ne manque pas de piquant.

**AL BAYANE** **سالة العامة** Marchés publics : le patronat exige la transparence

La confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) vient de faire connaître sa position sur le projet de décret relatif aux marchés publics. Malgré les efforts de transparence, le patronat considère qu'il y a encore à faire en matière de moralisation de ce secteur. Outre le pouvoir discrétionnaire des maîtres d'ouvrage (Etat, établissements publics et collectivités locales), la CGEM reformule les critiques déjà relevées par certains opérateurs étrangers. En d'autres termes, elle demande que certains textes soient revus en profondeur afin que les règles soient valables pour un système unique de passation des marchés publics. Les efforts du Maroc sont certes louables. Une certaine transparence a vu le

jour. Elle n'est pas, cependant, complète et laisse des brèches ouvertes aux détournements de certains marchés importants...etc. Pour Transparency Maroc, le renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption est tributaire non seulement de l'amélioration des règles en vigueur, mais surtout du renforcement de la responsabilité et du contrôle. Ce renforcement requiert, selon l'association, une articulation forte de la nouvelle législation avec les procédures de poursuites administratives et pénales. Pour les militants de la lutte contre la corruption, des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour accroître l'effectivité de la réforme.

10-11/04/2010

**Le rapport de la Cour des comptes révèle des dysfonctionnements dans la gestion publique**

Le volumineux rapport de la Cour des comptes qui comporte deux tomes, présente les défaillances et les dysfonctionnements financiers des grands établissements publics et des collectivités locales et révèle des anomalies dans la gestion de certaines administrations

publiques. Le rapport souligne la mauvaise gestion de certaines institutions culturelles, citant à titre d'exemple le théâtre Mohammed V. Il cite aussi la gestion financière des budgets des partis politiques qui doivent publier des rapports annuels justifiant leurs dépenses.

**Rapport détaillé portant sur le détournement d'immeubles de l'Etat**

Selon des sources bien informées, un rapport détaillé sur le détournement d'immeubles de l'Etat sera transmis aux autorités. Ce rapport de 120 pages présente les conclusions des enquêtes directes menées par le juge d'instruction de la cour d'appel de Salé.

Ce dernier procédera, en début de la semaine prochaine, à des confrontations des personnes impliquées dans cette affaire, notamment l'accusé principal, les notaires détenus et une autre personne en liberté, inculpée pour complicité.

**Khalid Naciri: le gouvernement doit poursuivre ceux qui détournent des fonds publics**

Lors d'une conférence de presse tenue à la suite du conseil de gouvernement le 8 avril, Khalid Naciri, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, a déclaré que le gouvernement n'interviendra pas dans les décisions de la Cour des comptes, ajoutant que le procureur général de la Cour des comptes est chargé de la poursuite, et que la loi régissant la Cour permet de sanctionner les accusés

en ce qui concerne la gestion budgétaire. Il a ajouté que la Cour ne prononce pas de sanctions pénales, et s'il s'agit de détournements de fonds, le dossier sera transféré à la juridiction compétente qui décidera de l'acquittement ou de la condamnation. Il a enfin affirmé que si le gouvernement dispose de preuves de détournements, la justice sera saisie pour poursuivre les accusés.

12/04/2010

**Abdessamad Saddouq : « La corruption est un phénomène généralisé dans les marchés publics »**

Pour Abdessamad Saddouq, membre du Conseil national de Transparency Maroc, la passation des marchés publics est caractérisée par un déficit d'intégrité voire de transparence. Il ajoute qu'une réforme globale de l'ensemble des textes régissant les marchés publics devrait être réalisée. Il estime que le projet de décret

relatif aux marchés publics va renforcer la transparence et la lutte contre la corruption mais qu'au-delà de l'amélioration des textes, c'est sur leur effectivité qu'il faut s'interroger, ce qui nécessite le renforcement du contrôle par un système de sanctions administratives et pénales.

12/04/2010

**LesEchos** Gestion du domaine public maritime : dysfonctionnements du recouvrement

Jusqu'où s'étend le domaine public maritime (DPM), et quel bilan peut-on faire de sa gestion? C'est pour répondre à ces questions qu'un appel d'offre a été récemment lancé par la direction des ports et du domaine public maritime (DPDPM), relevant directement du ministère de l'équipement et du transport. L'information selon laquelle Karim Ghellab voulait mettre de l'ordre

dans le DPM circulait déjà depuis fin 2009. L'autre front sur lequel se bat le ministre de l'Équipement est celui du recouvrement. Un diagnostic du recouvrement des recettes du fonds de délimitation du DPM est ainsi commandé. Ce fonds a été créé en 1997 afin de répondre aux besoins de préservation et de protection du domaine public maritime et portuaire.

**Chambre des conseillers : sanctions contre l'absentéisme**

Selon Abelouahid Khouja, secrétaire général de la Chambre des conseillers, des « sanctions d'ordre politique » seront prises à l'encontre des conseillers abonnés à l'école buissonnière avec à la clé, si aucune opposition n'entrave cette bonne volonté, « l'annonce en premier lieu des

noms des conseillers absents lors des séances plénières et en second lieu, la publication de ces mêmes noms dans les colonnes du Bulletin officiel ». Une source de la même institution indique que les absentéistes seront privés de certains avantages comme la participation à des missions à l'étranger.

13/04/2010

**E-gouvernement : numérisation de 30% de 45 millions de documents administratifs déjà réalisée**

Selon des sources du quotidien « Al Jarida Al Oula », le ministère de l'intérieur a lancé un projet de numérisation des documents administratifs pour mettre en place des « guichets administratifs » afin de faciliter l'accès des citoyens à leurs documents administratifs. Le ministère de l'intérieur et le ministère de la modernisa-

tion des secteurs publics ont fixé l'année 2012 comme le dernier délai pour la numérisation de 45 millions de documents administratifs dont 30% sont déjà numérisés. Le ministère a affecté un budget de 60 milliards de centimes et 6000 agents de l'état civil à la réalisation du projet.

**33 personnes condamnées pour aide à l'émigration clandestine**

Le 9 avril, trente-trois Marocains accusés d'aide à l'émigration clandestine pour l'Europe, ont été condamnés à des peines allant de 18 mois à 8 ans de prison ferme, a-t-on appris de source judiciaire à Casablanca. En outre dans ce procès, vingt trois co-accusés, dont des policiers et des douaniers, ont été acquittés par la Chambre criminelle de Casablanca, a

ajouté la même source. Les membres du réseau qui étaient au total 59 ont été arrêtés en 2009 pour avoir « facilité l'émigration illégale à des chômeurs marocains » dont certains avaient réussi à gagner notamment la France et l'Espagne. Il s'agit d'un des plus importants réseaux d'aide à l'émigration illégale démantelé au Maroc par les autorités en 2009 et 2010.

13/04/2010

DIVERS

### L'ICPC et le CCDH montent au créneau : prémunir la presse contre les risques liés à la corruption

Lors d'une déclaration à la presse avant la séance à huis clos, tenue par l'instance du dialogue national sur les médias et la société, avec l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), son président Abdeslam Aboudrar a souligné que cette dernière peut faire des suggestions dans le domaine médiatique, du fait de son expérience et son suivi dans ce domaine. Ces suggestions prennent en compte ce qui est reconnu mondialement en termes de transparence, de professionnalisme et de déontologie du journalisme. A. Aboudrar a, dans ce

sens, fait savoir que l'ICPC proposera des mécanismes juridiques, déontologiques et de bonne gestion, pour donner aux médias du Maroc la possibilité et les armes nécessaires pour jouer pleinement leur rôle envers les citoyens et sensibiliser la société civile sur les dangers de la corruption qui bloque le développement économique du Royaume. Ceci ne peut se faire sans que soient mises à la disposition du citoyen toutes les informations nécessaires relatives à la gestion de la chose publique et du secteur privé.

### Nouveaux dispositifs électroniques pour contrôler l'absentéisme des parlementaires à la chambre des conseillers

Un membre de la chambre des conseillers, qui a préféré garder l'anonymat, a déclaré au journal « Al Massae » que la deuxième chambre procédera, dans les prochains jours, à l'adoption de dispositifs électroniques pour détecter l'absence des

parlementaires lors des séances plénières. La même source a ajouté que le bureau de la Chambre a débattu le 9 avril de la question de l'absentéisme des conseillers lors des réunions des comités et séances plénières.

### Enquête sur des irrégularités dans la construction d'une faculté à Khouribga

Selon des sources bien informées du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, le ministère de l'éducation a désigné une commission pour enquêter sur les irrégularités qui affectent la construction de la faculté pluridisciplinaire de Khouribga, relevant de l'université

Hassan II à Settat. Ce projet n'est pas encore achevé après cinq ans, ce qui a un impact sur le bon déroulement des études. Le budget affecté à ce projet est estimé à 13,5 milliard. Actuellement le nombre d'étudiants a dépassé 2200, un nombre dépassant de loin la capacité des infrastructures actuelles de la faculté.

### Deux contrebandiers accusés de corruption devant la justice

Jeudi 8 avril 2010, les éléments de la gendarmerie royale ont arrêté une voiture contenant 5600 paquets de cigarettes provenant d'Algérie, d'une valeur estimée à 18 millions de centimes. Deux per-

sonnes, qui ont tenté de donner aux gendarmes en service un pot de vin de 22.000 DH, ont été interpellées et déférées devant le tribunal pour acquisition et commerce de cigarettes de contrebande.

## DIVERS

14/04/2010

**LE SOIR**

Les Echos

العالم

**Le gouvernement examine un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent**

Le conseil de gouvernement examinera jeudi un projet de loi amendant et complétant le Code pénal et le

Code de procédure pénale ainsi qu'un projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent.

أخبار اليوم

**Un parlementaire devant le tribunal pour détournement de deniers publics**

Tarek Yahia, membre de la chambre des conseillers et président du conseil municipal de Nador, est accusé de détournements et de dilapidation de fonds publics à la suite d'une décision du juge d'instruction de

la Cour d'Appel d'Oujda. Il est poursuivi pour non respect des procédures et dépenses non justifiées. Tarek Yahia a nié les accusations de détournement qu'il estime infondées.

الحدث المغربية

**Deux employés de l'Office chérifien des phosphates accusés d'escroquerie**

Deux employés de l'Office chérifien des phosphates (OCP), accusés d'escroquerie et de corruption, comparaitront devant le procureur du Roi au tribunal de première instance de Casablanca. Une source proche de la police judiciaire de Casablanca a

indiqué que plusieurs employés d'une société relevant de l'OCP auraient déposé une plainte accusant les deux employés d'avoir exigé 6000 DH par personne embauchée pour charger et décharger des produits phosphatés au port.

15/04/2010

L'ECONOMISTE

**Sous-facturation : la Douane resserre la vis**

La douane renforce sa lutte contre la sous-facturation des produits importés surtout en provenance des pays asiatiques. La procédure n'est pas nouvelle, mais elle se durcit de plus en plus. Des importateurs et des transitaires parlent d'une «note interne» dans laquelle la douane met l'accent sur les produits sensibles en provenance des pays asiatiques. L'administration des douanes explique que des études menées à partir des statistiques du commerce extérieur

et des comparaisons des prix au niveau intérieur et à l'international sont effectuées. Depuis quelques mois, une commission interministérielle sous la tutelle du ministère du Commerce et de l'industrie est mise en place pour plancher notamment sur les problèmes de sous facturation et de fraude. Un projet de loi, en cours de préparation, prévoit les conditions de détermination des éléments de menace et des mesures de correction.

الزمان

**Levée de l'immunité de « El Ferraâ »**

Des sources bien informées ont déclaré à l'hebdomadaire « Arrihane » que la procédure est engagée, pour lever l'immunité d'El Ferraâ, dans le dossier de la mutuelle générale, en cours d'instruction à Salé. Il est

prévu qu'El Ferraâ soit placé en détention préventive ainsi que son épouse et d'autres personnes. Il est accusé de détournement de fonds, falsification, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir et blanchiment d'argent.


## DIVERS

15/04/2010


**Plus de deux milliards de centimes détournés à la municipalité d'Oulad Abbou**

Le ministère de l'intérieur a adressé une lettre au président du conseil municipal de la commune d'Oulad Abbou (cercle de Berrechid) pour lui demander de présenter des justifications au sujet des dysfonctionnements financiers dans la gestion des affaires locales durant les exercices 2006, 2007 et

2008. Cette réaction intervient à la suite de la publication d'un rapport réalisé par l'inspection générale qui, après une visite sur place, avait relevé plusieurs anomalies et dilapidation de biens publics dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion des ressources financières.


**Les habitants de Smaala manifestent contre l'annulation de la construction d'un collège**

Les habitants de la commune de Smaala ont organisé un sit-in devant le siège de la province de Khouribga pour protester contre l'annulation du projet de construction d'un collège programmé dans cette commune et qui a, par la suite, été réaffecté à une autre commune. Dans le même ordre

d'idées, les habitants de la commune de Ouled Aissa ont envoyé une pétition de 100 signatures au gouverneur de Khouribga, lui demandant d'intervenir pour mettre fin aux dysfonctionnements que connaît la commune et d'ordonner une enquête à ce sujet.

16/04/2010


**Modernisation du secteur public : les principaux chantiers de l'Etat**

Le Maroc a connu ces derniers temps des progrès économiques et sociaux importants. Cependant, selon la banque mondiale, « la médiocrité des services publics » demeure le point qui entache cette progression. L'institution de Bretton Woods a souligné que « la Fonction publique marocaine a été caractérisée par un manque de clairvoyance budgétaire, une centralisation excessive, ainsi qu'une mauvaise gestion ». Par conséquent, la modernisation de ce secteur devient plus que jamais une nécessité. Dans une publication, la Banque a appelé sa collabo-

ration avec le gouvernement marocain « pour améliorer la gestion publique, en allégeant le système, en augmentant son efficacité et en l'orientant davantage vers la prestation de services publics ». A cela s'ajoutent les chantiers qui ont été ouverts par l'administration marocaine pour la modernisation du secteur public. Par ailleurs, l'informatisation du secteur public est un outil à même de faciliter les procédures administratives, de réduire les délais et les coûts et de rendre l'administration plus efficace.


**26 accusés dans l'affaire du marché du gros**

Le juge d'instruction près la cour d'appel de Casablanca a renvoyé à la chambre criminelle le dossier de « Aziz Teouililat », concernant le marché de gros. Le juge a auditionné 26 personnes accusées de détournement de biens publics et de falsification de documents et données numériques sur le fichier cen-

tral du marché de gros, qui ont été laissées en liberté. 13 personnes ont fait l'objet d'un non lieu. Parmi les accusés figure le chef d'arrondissement, l'ex-directeur du marché de gros, des fonctionnaires de l'agence des recettes ainsi que diverses autres personnes.

14/04/2010

**la-Croix.com** Le G20 n'a pas éradiqué les paradis fiscaux

Les paradis fiscaux ne seront pas à l'ordre du jour de la réunion des ministres des finances du groupe des pays riches et émergents du G20, qui se tiendra le 23 avril prochain à Washington. François d'Aubert, président du groupe d'évaluation des juridictions non coopératives de l'OCDE, a reconnu qu'il était « indispensable de maintenir une pression

politique » sur les paradis fiscaux, mais assuré que ceux-ci devraient revenir à la table des discussions du sommet des chefs d'État du G20 à Toronto (Canada) les 26 et 27 juin. La France, qui présidera ce groupe en 2011 pourrait aussi décider d'en faire le sujet phare du sommet de Cannes, dans plus d'un an.

**CRJ** en ligne La Chine : peine de mort pour un ancien haut responsable judiciaire de Chongqing

Un ancien haut responsable judiciaire de la municipalité de Chongqing (sud-ouest) a été condamné le 14 avril à la peine de mort. Wen Qiang, 55 ans, ancien directeur du département de la sécurité publique de Chongqing, a été reconnu coupable de corruption, de protection d'organisa-

tions criminelles et de viol, au tribunal populaire intermédiaire de Chongqing. Il a également été condamné pour ne pas avoir pu expliquer la provenance de ses biens. Le verdict exige la confiscation de tous les biens personnels de Wen Qiang, également privé de ses droits civiques à vie.

15/04/2010

**Obs** nouvel.com L'ancien Premier ministre israélien Ehud Olmert inculpé pour corruption

Trois chefs d'inculpation de corruption ont été retenus contre l'ex-Premier ministre israélien, Ehud Olmert, a annoncé le bureau du procureur général Menahem Mazouz. Selon un communiqué de ce bureau, la secrétaire personnelle d'Ehud Olmert, a été également mise en examen. « Le dossier d'inculpation a été présenté le 15 avril au tribunal de district de Jérusalem », précise le texte. L'ancien

Premier ministre a toujours clamé son innocence et a démissionné de ses fonctions le 21 septembre 2008, menacé d'inculpation dans le dossier Talansky, une affaire de transferts illégaux de fonds de la part de Morris Talansky, un homme d'affaires américain. Selon le bureau du procureur, c'est la première fois qu'un ancien Premier ministre est inculpé en Israël.

16/04/2010

**ALLEMAGNE** NEWS Allemagne : enquête pour corruption sur Hewlett-Packard, 9 personnes visées

Neuf personnes sont visées dans une enquête en Allemagne visant l'américain Hewlett-Packard, soupçonné d'avoir payé 8 millions d'euros de pots-de-vin en marge d'un contrat d'informatique avec la Russie, a indiqué le vendredi 16 avril un porte-parole de la justi-

ce allemande. Trois suspects ont été arrêtés en décembre en Allemagne puis placés en liberté sous caution. « Des perquisitions ont eu lieu en décembre en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Elles visaient des locaux de HP et des appartements », a souligné M. Klein.

## Démocratie dans le monde arabe

Le rapport sur l'état de la réforme dans le Monde Arabe 2009-2010, publié récemment par l'Initiative Arabe de Réforme, évalue l'état d'avancement de la démocratie dans dix pays arabes : Maroc, Algérie, Egypte, Arabie Saoudite, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie et Yémen. Cette évaluation est basée sur la collecte et l'analyse de données portant sur quarante indicateurs liés au processus de transition démocratique. S'agissant du classement général, le Maroc vient en deuxième position, soit la même que l'année dernière, avec un score de 601 points (sur 1000), non loin de la Jordanie qui occupe la première place (620).

L'étude comporte quarante indicateurs qui évaluent quatre principes essentiels liés au processus de démocratisation : « des institutions publiques fortes et responsables », « le respect des droits et des libertés », « la primauté de la loi », et « l'égalité et la justice sociale ».

## Contact :

TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)